ACADÉMIE
DE NICE
Liberté
Égalité
Fraternité

Rapport du jury
Certification Complémentaire en Langues vivantes étrangères
Session 2024-2025
Académie de Nice

L'objectif de ce rapport de jury est de rappeler la finalité et le format de l'examen, d'établir le bilan des épreuves de Certification Complémentaire en Langues Vivantes Etrangères conduites à la session 2024-2025 et enfin, de formuler des conseils aux futurs candidats.

1. Rappel des finalités et du format de l'examen

A qui s'adresse la Certification Complémentaire en langues vivantes étrangères ?

La Certification Complémentaire en LVE s'adresse aux enseignants des premier et second degrés, titulaires ou stagiaires, relevant du ministre chargé de l'éducation, ainsi qu'aux maîtres contractuels et agréés à titre définitif ou bénéficiant d'un contrat ou d'un agréement provisoire des établissements d'enseignement privés sous contrat, quelle que soit leur échelle de rémunération. La même disposition est applicable aux enseignants contractuels du premier degré et du second degré de l'enseignement public employés par contrat à durée indéterminée ainsi qu'aux maîtres délégués employés par contrat à durée indéterminée des établissements d'enseignement privés sous contrat. [1]

Quel est sa finalité ?

La Certification Complémentaire permet aux enseignants de valider des compétences particulières ne relevant pas du champ de leur concours de recrutement.

Quel est le format de l'examen ?

Il s'agit d'une épreuve orale de trente minutes maximum débutant par un exposé du candidat de dix minutes maximum en langue étrangère, suivi d'un entretien avec le jury, d'une durée de vingt minutes maximum**.** L'entretien s'effectue, en tout ou partie, au choix du jury, dans la langue étrangère dans laquelle le candidat souhaite faire valider sa compétence[2].

[1] https://www.legifrance.gouv.fr/loda/id/LEGITEXT000005763451/2025-07-04/
Arrêté du 23 décembre 2003 relatif aux conditions d'attribution aux personnels enseignants des premier et second degrés relevant du ministre chargé de l'éducation d'une certification complémentaire dans certains secteurs disciplinaires.

[2] https://www.education.gouv.fr/bo/19/Hebdo30/MENH1918230N.htm

ACADÉMIE
DE NICE
Liberté
Égalité
Fraternité

2. Bilan de la session 2024-25

Répartition des candidats inscrits par langue et par degré

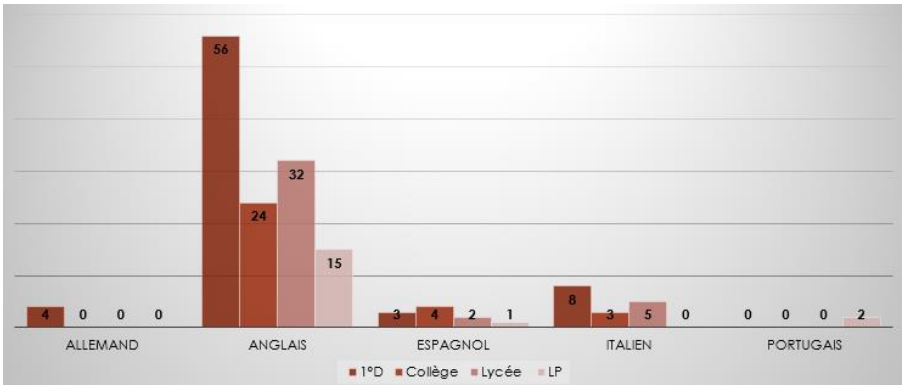

Répartition des candidats par discipline

Au collège

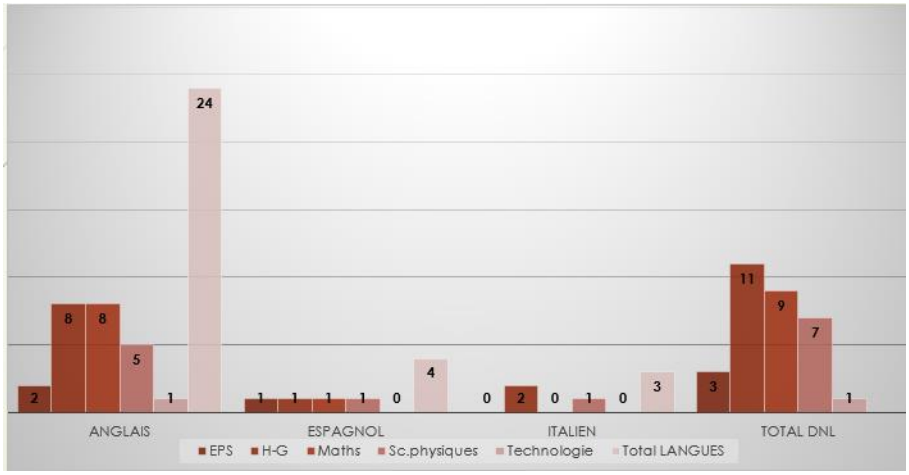

Au lycée professionnel

CC DNL 2023 - NB CANDIDATS GRADE PLP LYCEE PRO PAR DISCIPLINE						
	ALLEMAND	ANGLAIS	ESPAGNOL	ITALIEN	PORTUGAIS	TOTAL
Arts appliqués	0	1	0	0	0	**1**
Biotechnologie	0	1	0	0	0	**1**
Economie gestion	0	4	0	0	1	**5**
Génie mécanique	0	2	0	0	0	**2**
GITC	0	2	0	0	0	**2**
Hôtellerie	0	2	0	0	0	**2**
Lettres histoire	0	0	1	0	0	**1**
Mathématiques - Sciences	0	3	0	0	1	**4**
TOTAL	**0**	**15**	**1**	**0**	**2**	**18**

Au Lycée Général et Technologique

CC DNL 2024 - NB CANDIDATS LYCEE PAR DISCIPLINE (LGT et LPO)						
	ALLEMAND	ANGLAIS	ESPAGNOL	ITALIEN		TOTAL
Documentation *	0	1	0	1		2
EPS *	0	1	0	0		1
Economie gestion	0	8	0	0		8
Histoire géographie	0	6	1	2		9
Informatique / NSI	0	2	0	0		2
Mathématiques	0	6	0	1		7
Philosophie	0	1	0	0		1
SES	0	2	0	0		2
SVT	0	2	0	0		2
Sc. Physiques	0	3	1	1		5
TOTAL	0	32	2	5	0	39

Répartition des candidats admis par degré

	Inscrits	Absents		Admis		Refusés	
1° Degré	71	8	11,27%	35	49,3	28	39,44
2° Degré LP/GT	88	9	10,23%	55	62,5	24	27,27
TOTAL	159	17	10,69%	90	56,6	52	32,7

Le nombre de candidats inscrits à la session 2024-25 est resté stable par rapport à celui de l'année précédente ce qui confirme l'intérêt suscité par cette certification dans notre académie. A noter cependant une réduction du panel de disciplines représentées. Rappelons que les seules disciplines non éligibles à la Certification Complémentaire en langues vivantes sont le grec, le latin, les LVE et le français ; l'ensemble des autres disciplines sont des disciplines dites 'non linguistiques' (DNL) et à ce titre pouvant être enseignées en langues étrangères.

Profil des candidats

Les candidats sont issus à part presque égale du premier et du second degrés. Certains ont connu des mobilités longues, d'autres ont suivi un cursus classique. Certains ont pu expérimenter l'enseignement de la DNL, d'autres n'en n'ont pas eu l'occasion. Dans les deux cas et sans distinction, leur capacité à se projeter dans le réel de la classe a été appréciée et valorisée. Le jury a assisté à d'excellentes prestations alliant une très bonne maîtrise de la langue cible, une bonne connaissance du cadre institutionnel et des évaluations et des propositions pédagogiques pertinentes. Nous rappelons ici qu'une maîtrise de la langue cible au niveau exigé (B2/C1) ne constitue pas à elle seule un gage de réussite ; il arrive encore que certains candidats ayant une très bonne maîtrise de la langue -utilisateurs indépendants voire expérimentés- n'aient qu'une connaissance très approximative des enjeux et du cadre institutionnel de l'enseignement de la DNL en LVE ou se présentent sans avoir pris connaissance du format de l'épreuve. De la même façon, certaines prestations riches et pertinentes d'un point de vue de la réflexion didactique mais manifestant une maîtrise de la langue trop fragile – lacunes sur le plan grammatical et lexical, phonologie et prosodie trop éloignée de l'authenticité, n'ont pu donner lieu à validation. L'enseignement d'une DNL en LVE exige un équilibre entre les connaissances et compétences linguistiques et connaissances et compétences liées à la didactique de l'enseignement de la DNL. Le rappel des attentes et les conseils du jury qui suivent visent à accompagner les futurs candidats dans leur préparation pour atteindre cet équilibre.

ACADÉMIE
DE NICE
Liberté
Égalité
Fraternité

3. Constats et conseils du jury

Rappelons que le jury évalue les connaissances et compétences suivantes[3] :

- La connaissance du cadre institutionnel des sections européennes et de langues orientales (les principaux textes réglementaires) et des autres dispositifs ou contextes où l'enseignement d'une discipline autre que linguistique se fait en langue étrangère ;
- La connaissance du Cadre européen commun de référence pour les langues, des programmes de langues en vigueur ;
- La connaissance des différences d'approche de l'enseignement de la discipline dans les pays concernés ;
- La connaissance des ressources documentaires utiles à cet enseignement ;
- La maîtrise de la langue d'enseignement au niveau B2 ou C1 selon le contexte d'enseignement ;
- La capacité à s'interroger sur la différence entre un enseignement en langue et l'enseignement de la langue ; la capacité à s'interroger sur la différence entre l'enseignement de sa discipline dans la langue de scolarisation et dans une autre langue ;
- La capacité à expliquer les différences de concepts, leurs connotations éventuellement divergentes, reconnaître la référence culturelle derrière la notion, à avoir une approche pluriculturelle ;
- La capacité à choisir des thèmes et supports adaptés ;
- La capacité à concevoir un projet d'échange (réels et virtuels, de classe, d'élèves, etc.) dans une perspective interculturelle et pluridisciplinaire ;
- L'aptitude à travailler en équipe ou en collaboration avec les enseignants de langue vivante, les assistants de langue, les autres enseignants engagés dans un enseignement en langue.

Constats et conseils du jury à propos du dossier[4]

Pour rappel, le dossier est constitué de cinq pages dactylographiées comprenant :

- un cv détaillé précisant les titres et diplômes obtenus en France ou à l'étranger,
- la présentation d'expérience(s) significatives d'enseignement, d'ateliers, de stages,
- tout autre élément tangible marquant l'implication du candidat dans l'enseignement de la DNL en LVE.

Non soumis à notation, il constitue néanmoins avec l'exposé initial la base de l'entretien.
Certains dossiers déposés cette année se limitaient à la rédaction d'un CV ou s'apparentaient à une lettre de motivation ce qui a desservi les candidats car ces écrits n'ont pas permis au jury de définir les axes et les thématiques à approfondir lors de l'entretien. Sans attendre un déroulé de séquence exhaustif, le jury a valorisé les dossiers qui traduisent un recul réflexif et montrent que le candidat s'interroge sur les enjeux de l'enseignement de sa discipline en LVE.

Constats et conseils du jury à propos de l'épreuve orale

Pour rappel, l'épreuve orale, d'une durée de trente minutes maximum, débute par un **exposé** du candidat de dix minutes maximum **en langue étrangère**. Au cours de cet exposé, le candidat retrace son parcours de formation et son parcours professionnel en dégageant les motivations qui l'ont conduit à se présenter. Il fait état de son expérience soit en tant que formé soit en tant que professeur. Encore trop de candidats reprennent dans leur présentation le contenu de leur rapport écrit sans parvenir à s'en détacher. Rappelons que l'épreuve orale est l'occasion de valoriser d'autres aspects de son parcours. L'exposition de projets d'exploitation, même succincts, a été appréciée, toutefois la présentation ne doit pas se réduire à une simple description ; elle doit s'inscrire dans une démarche réflexive par laquelle le candidat justifie ses choix et ouvre le champ des possibles quant aux mises en œuvre en classe. Précisons que les candidats n'ont pas la possibilité de projeter ou de visionner des documents. Si les notes synthétiques sont autorisées, elles ne devront pas être lues in extenso ; elles constituent un appui au déroulé de la présentation que le candidat ne peut consulter que très ponctuellement.

---

[3] Voir la Note de service du 16 juillet 2019 parue au B.O. n°30 du 25 juillet 2019

[4] Il doit être transmis au service des Certifications Complémentaires au moment de l'inscription (entre mi-septembre et mi-octobre) ; toutes les informations relatives à l'inscription sont accessibles sur le site académique des Certifications Complémentaires. https://www.ac-nice.fr/certification-complementaire-121609

L'exposé est suivi d'un **entretien** avec le jury, d'une durée de vingt minutes maximum, dont l'objet est d'apprécier les connaissances du candidat concernant les contenus d'enseignement, les programmes et d'estimer ses capacités de conception et d'implication dans la mise en œuvre, au sein d'une école ou d'un établissement scolaire du second degré, d'enseignements ou d'activités en rapport avec l'enseignement de la DNL. Le jury tient compte du niveau d'enseignement (primaire ou secondaire) dans lequel le candidat a vocation à intervenir. L'entretien s'effectue, **en tout ou partie, au choix du jury, dans la langue étrangère** dans laquelle le candidat souhaite faire valider sa compétence. Il va de soi que sans attendre une analyse d'expert, le jury apprécie l'aptitude des candidats à présenter avec une relative précision les bénéfices de l'enseignement d'une DNL en LVE dans le développement et l'acquisition de compétences et de connaissances tant dans leur discipline qu'en LVE. L'entretien est l'occasion pour le candidat de donner à voir sa capacité à se projeter dans une situation d'enseignement de DNL et ce quel que soit son parcours et son expérience. Certains candidats n'ayant jamais expérimenté l'enseignement de la DNL sont parvenus brillamment à donner des gages de leur capacité à élaborer un projet pédagogique cohérent et efficace grâce aux lectures réalisées, à l'observation de séances de pairs et à une réflexion personnelle construite. Par les questions qu'il pose, le jury cherche à amener le candidat à approfondir sa réflexion sur ces aspects.

Constats et conseils à propos du niveau de langue

L'exposé mené par le candidat en langue étrangère permet d'apprécier la qualité de sa pratique langagière. Il s'agit pour le candidat de proposer une langue de bonne facture tant sur le plan morphosyntaxique que phonologique. Le jury s'attache à vérifier '*la maîtrise de la langue d'enseignement au niveau B2 ou C1 selon le contexte d'enseignement* '[5]. Il arrive parfois que le delta entre le niveau présenté et le niveau attendu soit minime mais malheureusement bien réel au regard des descripteurs du CECRL[6]. Il convient tout de même de rassurer en indiquant que certains candidats n'ayant pas été validés lors d'une session précédente ont progressé et ont été reçus cette année, grâce à une exposition renforcée à la langue cible et à un entrainement accru en expression. Ceci, nous l'espérons, doit constituer une incitation forte à persévérer.

Il arrive que certains candidats mémorisent tout ou partie de l'exposé ce qui dénote le sérieux de la préparation et est apprécié. Pour autant, le jury évalue la capacité du candidat à s'exprimer avec spontanéité. Rappelons que chercher ses mots, hésiter, se tromper ponctuellement, se corriger pour reprendre le fil de son discours ne sont pas des attitudes rédhibitoires mais constituent des stratégies de communication. Au cours de l'exposé et des échanges, les candidats capables de s'auto-corriger spontanément, de recourir à des stratégies d'évitement, de reformuler pour préciser leur message témoignent de leur capacité à s'adapter et à concevoir véritablement la langue comme vecteur de leur réflexion.

Constats et conseils à propos de la connaissance des textes officiels

Il est attendu des candidats qu'ils connaissent les textes qui régissent l'enseignement de la DNL et plus spécifiquement pour les professeurs du second degré les différents dispositifs d'enseignement renforcés en LVE ainsi que les évaluations associées. Le jury conseille donc fortement la lecture des ressources présentes sur la page du ministère consacrée aux enseignements européens et internationaux. [7] Encore trop de candidats ne maîtrisent pas suffisamment le cadre institutionnel, les spécificités, les dispositifs et sections qui impliquent des enseignements d'une DNL en LVE et ne se projettent pas dans une collaboration avec les enseignants de langues dans le cadre de ces dispositifs.

Il est également conseillé aux candidats de s'informer à propos des programmes et des approches pédagogiques (y compris celles relatives à l'évaluation) en vigueur dans le/les pays de la langue dans laquelle ils envisagent de dispenser leur enseignement afin d'enrichir leurs stratégies et de varier les approches pédagogiques. Le jury invite les candidats à s'intéresser au vocabulaire spécifique de la discipline et à la manière d'enseigner certaines notions car ils reflètent des spécificités très souvent marquées par l'histoire et la culture. La contextualisation de ces spécificités permet de porter un regard neuf sur le concept et de mieux l'appréhender. L'enseignement de la discipline s'enrichit ainsi de nouvelles stratégies et contribue à la différenciation pédagogique.

[5] Note de service du 16 juillet 2019 parue au B.O. n°30 du 25 juillet 2019
[6] Volume complémentaire du CECRL
[7] https://eduscol.education.fr/679/enseignements-europeens-et-internationaux

Constats et conseils à propos de la didactique et de l'approche pédagogique

Le jury a apprécié les propositions qui traduisent une réflexion didactique sur la différence entre l'enseignement DE la langue et EN langue. Encore trop peu de candidats ont apporté des exemples d'exploitation pédagogique en classe pour évoquer de façon tangible la mise en œuvre de l'enseignement DNL. Certains candidats n'ont pas prévu d'exemples du tout et sont restés très évasifs sur leur projet pédagogique. D'autres, se sont projetés sur des séances dans lesquelles les contenus sont identiques à l'enseignement DE la langue (nombre, se présenter en EPS par exemple) et ne sont pas parvenus à concevoir véritablement une approche des contenus de leur discipline en LVE. Le jury évalue la capacité du candidat à réfléchir à la façon de mettre les documents et les consignes à la portée des élèves, à repérer les points de blocage à l'accès au sens en fonction des acquis des élèves, à développer des stratégies pour lever ces difficultés. Le jury a apprécié les candidats qui ont su envisager les productions des élèves en expliquant les attendus de la séance en termes de productions et les moyens de les atteindre. Enfin, le jury a apprécié les séances ancrées dans la culture de l'aire géographique étudiée.

Pour conclure, la Certification Complémentaire en LVE constitue un examen exigeant car il doit garantir aux élèves et aux familles la qualité des apprentissages dans la discipline tout en démontrant la plus-value du dispositif dans le développement de l'autonomie langagière en LVE. Le taux de réussite de cette session et la diversité des profils des professeurs engagés dans cette démarche de formation et de validation de compétences est de très bon augure. Il soutient la volonté nationale et académique de poursuivre le déploiement des dispositifs d'enseignement de la DNL en LVE. Cette dynamique engagée en direction de tous les publics d'élèves et en particulier de ceux issus des secteurs de l'Education Prioritaire contribue efficacement à la construction d'un parcours de formation ambitieux, à l'ouverture culturelle, au développement de l'esprit critique et à la tolérance, au renforcement des compétences psychosociales. Nous remercions donc vivement les professeurs qui s'engagent dans ce projet.